

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : M. Bernard FRASIAK, Mme Séverine VIAL, M. René BROUSSE

Etaient représentés (procuration) :

- M. Yannick DUPOUE donne pouvoir à M. Antoine LUCAS
- Mme Annick FORESTIER donne pouvoir à M. Daniel PEYNON
- Mme Isabelle GROUIEC donne pouvoir à M. Thierry TISSERAND
- Mme Agnès TARTRY-LAVEST donne pouvoir à Mme Sylvie EXBRAYAT
- Mme Catherine MORAND donne pouvoir à Mme Sylvie ROCHE
- Mme Michelle CIERGE donne pouvoir à Mme Déolinda DE FREITAS
- M. Gilles MARQUET donne pouvoir à Mme Elyane GRANET

VOTE: En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 7 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Finances - vote des taux de TEOM 2023

VOTE DES TAUX DE TEOM 2023

- CONSIDERANT la notification du SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) des bases d'imposition et des taux communaux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2023,
- CONSIDERANT les bases prévisionnelles de 2023 et le taux voté lors du Comité Syndical du SBA en date du 30 janvier 2023, Madame la Présidente propose de voter les taux de TEOM pour les communes adhérentes comme présenté ci-après :

COMMUNES	Bases prévisionnelles 2023	Taux 2023	Montant 2023	Part incitative prévisionnelle 2023	Total 2023
BORT L'ETANG	557 764	9.68%	53 992	18 735	72 727
BULHON	463 361	9.68%	44 853	20 862	65 715
CREVANT LAVEINE	682 803	9.68%	66 095	31 300	97 395
CULHAT	783 965	9.68%	75 888	42 789	118 677
JOZE	1 144 264	9.68%	110 765	31 838	142 603
LEMPY	310 567	9.68%	30 063	15 298	45 361
LEZOUX	6 726 881	9.68%	651 162	230 407	881 569
MOISSAT	942 909	9.68%	91 274	49 066	140 340
ORLEAT	2 283 737	9.68%	221 066	76 140	297 206
PESCHADOIRES	2 563 434	9.68%	248 140	83 455	331 595
RAVEL	592 232	9.68%	57 328	29 698	87 026
ST JEAN D'HEURS	437 321	9.68%	42 333	19 229	61 562
SEYCHALLES	607 868	9.68%	58 842	30 504	89 346
VINZELLES	270 143	9.68%	26 150	12 824	38 974
	18 367 249		1 777 950	692 145	2 470 095

Le produit correspondant attendu de la TEOM serait de 1 777 950 € en part fixe et 692 145 € en part variable (incitative) pour l'année 2023. Ce montant est à inscrire au BP 2023, il fera l'objet de recettes mensualisées en recettes de fonctionnement et de dépenses équivalentes en dépenses de fonctionnement correspondant au reversement de la TEOM perçue par la communauté au S.B.A.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire a accepté à l'unanimité :

- le taux de TEOM fixé à 9.68 %
- le produit attendu afférent pour 2023 d'un montant de 2 470 095 € .

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 11 avril 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente